



Thierry Moers & Filip Peers,
Secrétaires nationaux

Sous-Commission paritaire nationale (SCPN) du 26 juin 2024

EN RÉSUMÉ :

Points introduits par la CGSP-ACOD:

1. Procédure d'absence pour maladie
2. Recrutement de contractuels « RTS » (B-TO4)
3. Formations et nouveau règlement sur les repos et prestations (RGPS 541)
4. Epreuve de secrétaire administratif
5. Restructuration de la « Présence en gare » : heures supplémentaires.
6. Epreuve de dessinateur technique principal
7. Formation des nouveaux élus CPR (Commission Paritaire Régionale)

Autres points discutés :

1. Situation du retard CV/repos « solde historique »
2. Allocation de secours (RGPS 523).
3. Situation des agents B-ST qui viennent de Eurostation.
4. Points proposés par la direction

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

Points introduits par la CGSP-ACOD:

1. Procédure d'absence pour maladie



Récemment, plusieurs affiliés nous ont contactés parce qu'une partie ou la totalité de leur salaire avait été retenu. Selon HR-Rail, ils n'avaient pas respecté la procédure pour maladie.

Nous demandons quelles règles sont appliquées à ce propos et quels sont les moyens qu'ont les agents pour se défendre ou faire appel ? Nous demandons également une discussion paritaire avec des représentants de HR-Rail, Infrabel et SNCB.

La direction nous répond qu'elle examinera les dossiers concrets et qu'en fonction de cette analyse, elle décidera de la suite à donner à notre demande.

2. Recrutement de contractuels « RTS » (B-TO4)



Nous venons d'apprendre qu'il y a une dizaine de Realtime Traffic Supervisors (RTS) contractuels à B-TO 4. Il s'agit d'agents de rang 4+ (chef de gare adjoint) qui interviennent directement dans la régulation du trafic. Il s'agit d'une fonction opérationnelle.

Nous demandons que ces agents puissent devenir statutaires. Pour rappel, le statut comporte tout une série d'avantages sociaux (plus de jours de congé, accès automatique à la deuxième et troisième échelle barémique, ...).

La direction répond « qu'il ne s'agit pas d'un grade de recrutement » et qu'effectivement il y a 14 agents dans ce cas.

Nous insistons pour qu'une solution soit trouvée pour statutariser ces agents. Le recrutement statutaire doit être la règle comme stipulé dans le statut.

3. Formations et nouveau règlement sur les repos et prestations (RGPS 541)

De nombreuses formations sont centralisées à Bruxelles. Le nouveau RGPS 541 interdit la planification des heures supplémentaires (sauf pour un surcroît extraordinaire de travail).

Nous demandons, comment seront organisées les formations étant donné les trajets que les agents doivent effectuer ?

La direction analysera.

4. Epreuve de secrétaire administratif

Nous demandons où en est l'organisation de l'épreuve de secrétaire administratif pour les rédacteurs qui travaillent à HR-Rail.

La direction nous répond qu'elle analyse la situation « au cas par cas », en fonction de la fonction exercée.

5. Restructuration de la « Présence en gare » : heures supplémentaires.



Nous apprenons que la direction communique aux agents commerciaux qui suivent une formation pour aider les PMR sans chaise roulante (dans le cadre de la restructuration « Présence en gare ») qu'en cas de retard de train, et si une PMR est prévue, ils devront faire une heure en plus. Qu'en est-il ?

HR-Rail explique qu'il pourrait s'agir d'une « nécessité imprévue », qui peut justifier des heures supplémentaires. Ces situations devront faire l'objet d'un rapportage et d'une discussion à la commission paritaire régionale. HR-Rail confirme aussi que, lorsqu'un allongement d'une prestation est demandé dans le cadre de la réglementation sur les heures supplémentaires, il devra être tenu compte de la situation personnelle des agents (par exemple un agent qui doit impérativement aller chercher son enfant à la crèche).

6. Epreuve de dessinateur technique principal

Il y a encore des dessinateurs techniques statutaires rang 5.

Nous demandons qu'une épreuve fermée de rang 4 (dessinateur technique principal) soit organisée.

La direction examinera la situation.

7. Formation des nouveaux élus CPR (Commission Paritaire Régionale)

Nous proposons que HR-Rail organise une formation pour les nouveaux membres des CPR à propos des compétences et de l'organisation des CPR et du dialogue social.

HR-Rail répond positivement à cette demande.

Autres points discutés :

1. Situation du retard CV/repos « solde historique »

Pour rappel, en 2021 le « SPF emploi, travail et concertation sociale » (l'inspection sociale) a fait un contrôle à la SNCB. À la suite de ce contrôle la SNCB a été obligée d'apurer les retards en congés compensateurs et repos (le « solde historique »). Initialement, ces retards devaient être apurés ou payés avant le 31 mars 2022. A l'époque, nous avons demandé et obtenu un report jusqu'au 30/6/2024 afin de permettre à la SNCB d'octroyer ces jours au lieu de les payer.

Initialement, il s'agissait de 125.000 jours (31 décembre 2021) pour plus de 6600 agents. Aujourd'hui, il reste encore 11.200 jours pour plus ou moins 1.300 agents.

Les jours restants seront payés avec le salaire du mois de juillet.

2. Allocation de secours (RGPS 523).



La CGSP est intervenue à plusieurs reprises afin que cette réglementation soit adaptée en fonction du nouveau RGPS 541. En effet, l'allocation de secours devra à l'avenir être accordée pour des prestations supplémentaires de 3 heures (11h au total) au lieu de 4h.

La direction confirme qu'une adaptation du règlement sera proposée après les congés.

3. Situation des agents B-ST qui viennent de Eurostation.

Il s'agit de 40 agents qui ont été transférés de Eurostation vers B-ST en 2018/2019.

Une réunion sera organisée pour discuter de différents avantages sociaux dont peuvent bénéficier ces agents. La CGSP-ACOD sera bien sûr présente.

4. Points proposés par la direction

Ces points reviendront à une prochaine réunion :

- adaptation des articles 12 et 12 bis du RGPS 541
- adaptation de la réglementation RGPS 501, « Attribution des emplois ».

Vous pouvez trouver plus d'infos à propos de ces dossiers dans le résumés de la SCPN du 12 juin sur notre site [www.cheminots.be \(https://cheminots.be/wp-content/uploads/SCPN-12-06-2024.pdf\)](https://cheminots.be/wp-content/uploads/SCPN-12-06-2024.pdf)

- évaluation des élections sociales

Thierry Moers & Filip Peers, Secrétaires nationaux